

**DECISION DU MAIRE EN DATE DU 10 FÉVRIER 2025**

Nous, Roger DIDIER, Maire de la Ville de GAP,

- Vu l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Vu la délibération de délégation de pouvoirs donnée à M. le Maire par le Conseil Municipal du 28.05.2020 visée en Préfecture le 03.06.2020 ;
- Considérant que dans un contexte régional de sécheresse régulière, la ressource en eau est une priorité de la ville de GAP,
- Considérant que la connaissance, la maîtrise et la diminution de la consommation en eau potable du réseau d'arrosage des espaces verts est un des objectifs de la collectivité,
- Considérant que le projet de modernisation des puits Nestlé concerne l'arrosage d'espaces verts très consommateurs en eau situés à proximité des puits, tels que la Contre-allée de l'avenue d'Embrun, le Stade Bayard, le Parc de la pépinière et le giratoire de Tokoro,
- Considérant qu'une étude technique est nécessaire pour moderniser ces puits afin de réaliser l'arrosage des espaces verts,
- Considérant que le bureau d'étude CLAIE est hautement qualifié pour réaliser ce projet,
- Considérant que l'offre du bureau d'études CLAIE est apparue comme économiquement intéressante pour la collectivité et répond de manière satisfaisante à ses besoins.

**DÉCISION**

**Article 1 :**

Il est conclu un marché sans publicité ni mise en concurrence pour la réalisation d'une étude de faisabilité modernisation des puits de l'ancienne usine Nestlé avec le bureau d'étude CLAIE, 05000 GAP.

**Article 2 :**

Le présent marché est conclu selon un montant global et forfaitaire de 14 025,00€ HT / 16 830,00 € TTC pour un délai de 6 mois à réception de la commande.

La dépense sera imputée sur les crédits inscrits au budget général de la ville de Gap.

**Article 3 :**

Monsieur le Directeur du Service eau et assainissement et Monsieur le Directeur Général des Services Techniques sont chargés de l'exécution de la présente décision.

FAIT ET ARRÊTÉ en MAIRIE, à Gap, le 10 FÉVRIER 2025

Le Maire

  
Roger DIDIER

Transmis en Préfecture le : 17 FEV. 2025

Publié ou notifié le : 17 FEV. 2025



## Bordereau d'acquittement de transaction

Collectivité : VILLE GAP (05)  
Utilisateur : ACTES VILLE

### Paramètres de la transaction :

Numéro de l'acte : D2025\_02\_70  
Objet : **Marché sans publicité ni mise en concurrence pour la réalisation d'une étude de faisabilité modernisation des puits de l'ancienne usine Nestlé avec le bureau d'étude CLAIE, 05000 GAP.**

Type de transaction : Transmission d'actes  
Date de la décision : 2025-02-17 00:00:00+01  
Nature de l'acte : Actes individuels  
Documents papiers complémentaires : NON  
Classification matières/sous-matières : 8.4 - Aménagement du territoire  
Identifiant unique : 005-210500617-20250217-D2025\_02\_70-AI  
URL d'archivage : Non définie  
Notification : Non notifiée

### Fichiers contenus dans l'archive :

Fichier	Type	Taille
<b>Enveloppe métier</b> Nom métier : 005-210500617-20250217-D2025_02_70-AI-1-1_0.xml	text/xml	1.1 Ko
<b>Document principal (Acte individuel)</b> Nom original : D_16089.pdf Nom métier : 99_AI-005-210500617-20250217-D2025_02_70-AI-1-1_1.pdf	application/pdf	54.3 Ko
<b>Annexe (Attestation fournie par le porteur de projet)</b> Nom original : devis CLAIE puits nestle.pdf Nom métier : 22_AT-005-210500617-20250217-D2025_02_70-AI-1-1_2.pdf	application/pdf	1.7 Mo

### Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
Posté	17 février 2025 à 16h18min12s	Dépôt initial
En attente de transmission	17 février 2025 à 16h18min14s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	17 février 2025 à 16h18min16s	Transmis au MI

